



WEST AFRICAN HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE

PROJET D'URGENCE EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DES PAYS A FAIBLE REVENU MEMBRES DE LA CEDEAO ET DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SANTE DE LA GAMBIE, DU MALI ET DU NIGER POUR LUTTER CONTRE LA PANDEMIE DE COVID-19

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

AUDIT DES COMPTES DU PROJET POUR LES EXERCICES 2025, 2026 Y COMPRIS LA CLOTURE

Référence des Accords de financement : Dons 5900155016251 ; 5900155016252 ; 5900155016253 et 2100155040723 et prêt 2100150042343

N° d'Identification du Projet : P-Z1-IBE 020_024_025_026

1. L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a reçu des financements du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'urgence exceptionnel en faveur des pays à faible revenu membres de la CEDEAO et de renforcement des systèmes de santé de la Gambie, du Mali et du Niger pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces ressources pour financer le contrat relatif à l'audit des comptes du Projet au titre des exercices 2025 et 2026 y compris la clôture.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : **(i)** obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur ; **(ii)** obtenir une opinion permettant d'établir si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ; **(iii)** obtenir une assurance raisonnable que les livres de comptes du projet constituent la base de la préparation des états financiers du projet (EFP) par la cellule d'exécution du projet et sont établis pour refléter les opérations financières du projet et que la cellule d'exécution du projet a instauré des contrôles internes adéquats tout en conservant des pièces justificatives de toutes les opérations ; **(iv)** exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet, vérifier que les fonds du projet ont été utilisés aux fins prévues et conformément aux dispositions des accords de prêt/de don ; **(v)** obtenir une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs du projet ou du programme en s'assurant que les réalisations physiques du projet correspondent aux fonds décaissés et au calendrier des sorties de fonds ; le rapport technique du projet ou du programme fournit suffisamment d'informations et de données pour permettre aux utilisateurs d'évaluer pleinement les réalisations du projet ; et **(vi)** établir un rapport sur les états financiers et communiquer ses propres conclusions comme requis par les normes d'audit.



3. Le délai de réalisation de chaque audit est fixé respectivement à 30 jours calendaires maximum pour chacun des deux exercices 2025 et 2026+clôture).
4. L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) invite les consultants (firmes) éligibles à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Le Consultant devra être un cabinet d'audit enregistré et inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional. Il doit jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets/programmes de développement financés par la Banque africaine de développement (BAD) ou toute autre Banque multilatérale de développement (BMD).
5. Les consultants (cabinets) intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation sur la firme, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
6. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
 - Une présentation du Consultant (date de création, pays d'origine, adresse géographique, organisation, etc.) accompagnée de la preuve de son existence juridique (copie du registre de commerce et/ou des statuts) et de la preuve de son inscription valide au Tableau d'un Ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional ;
 - Un tableau de présentation des références de missions similaires (audit des comptes de projets/programmes de développement financés par la Banque africaine de développement ou toute autre Banque multilatérale de développement) faisant ressortir pour chaque mission les informations minimums suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission, (ii) la dénomination du projet, (iii) le nom de la Banque multilatérale de développement bailleur du projet, (iv) le nom, l'adresse et les contacts du Client commanditaire de la mission, (v) le pays de réalisation de la mission, (vi) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (vii) le montant du contrat, (viii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission, ainsi que toute information pertinente sur la mission réalisée ;



- Les attestations de bonne exécution ou certificats attestant la bonne fin des prestations ;
 - La liste du personnel clé à affecter sur la mission avec leur Curriculum Vitae et les justifications ;
 - Pour les consultants en groupement : Un accord de groupement en rapport avec l'objet de la mission, dûment établi et signé par chaque membre du groupement et comportant la désignation du chef de file du groupement habilité à agir au nom et pour le compte du groupement.
7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque, édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
8. La sélection du consultant (cabinet) sera effectuée suivant la méthode de **sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC)** telle que décrite dans le Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque africaine de développement.

L'évaluation des candidatures des consultants se fera sur la base des critères de sélection ci-après :

N°	CRITERES DE NOTATION ET SELECTIONS	SCORES
N°I	Expérience du Consultant (Cabinet ou Groupement) : Ne pas affecter des points, Lister et justifier le maximum de missions.	-
1.1	Qualification : Être enregistré et inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables et reconnu au plan national ou régional Expert-	Eliminatoire si non enregistré et inscrit
1.2	Expérience générale : Avoir une expérience confirmée en comptabilité et audit financier et audit des d'audit de passation de marchés (lister et justifier le maximum de missions)	Eliminatoire si aucune expérience
1.3	Expérience Spécifique : Avoir réalisé des missions des audit financier et comptables et audit des d'audit de passation de marchés des projets/programmes de développement, notamment ceux financés par des bailleurs de fonds (lister et justifier le maximum de missions)	Eliminatoire si aucune expérience
	Décision (Retenu ou éliminé)	
N°II	QUALIFICATION DU PERSONNEL PROPOSE (affecter des points)	
N°01	Poste-1 : Directeur audit	
2.01.1	Qualification Expert-comptable (CA, ACCA, CPA, etc.) régulièrement inscrit sur le tableau d'un Ordre national ou régional	3
2.01.2	Expérience générale : Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle en cabinet d'audit	7
2.01.3	Expériences Spécifique : Avoir été Directeur d'audit pour des missions d'audit comptable et financier de projets financés par la Banque africaine de développement ou toute autre Banque multilatérale de développement au cours de son expérience 3 points par mission pour un total 24 points pour huit (8) missions	24
	Total Poste -1	34
N°02	Poste-2 : Chef de mission	
2.02.1	Qualification : Expert-comptable (CA, ACCA, CPA, etc.) régulièrement inscrit sur le tableau d'un Ordre national ou régional des experts comptables	3



N°	CRITERES DE NOTATION ET SELECTIONS	SCORES
2.02.2	Expérience générale : au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle en cabinet d'audit	7
2.02.3	Expériences Spécifique : Avoir été chef de mission pour des missions d'audit comptable et financier de projets financés par la Banque africaine de développement ou toute autre Banque multilatérale de développement 3 points par mission pour un total de 15 points pour cinq (5) missions	15
Total Poste - 2		25
N°03	Poste .3 - Auditeur senior	
2.03.1	Qualification : Expert-comptable stagiaire régulièrement inscrit sur le tableau d'un Ordre national ou régional des experts comptables en qualité de stagiaire	3
2.03.2	Expérience générale : au moins trois (03) années d'expérience professionnelle en cabinet d'audit	6
2.03.3	Expériences Spécifique : Avoir effectué missions d'audit comptable et financier de projets financés par la Banque africaine de développement ou toute autre Banque multilatérale de développement 4 points par mission pour un total de 12 points pour trois (3) missions	12
Total Poste - 3		21
N°04	Poste.4 : Auditeur spécialisé dans la passation des marchés	
2.04.1	Qualification : certifié en passation de marchés (CIPS ou équivalent)	3
2.04.2	Expérience générale : Avoir effectué des missions dans la conduite d'audits de passation de marchés et/ou l'exécution d'activités de passation de marchés	7
2.04.3	Expériences Spécifique : Missions d'audit de passation de marchés dans des projets ou programmes multilatéraux financés par des bailleurs de fonds. 2 points par mission pour un total de 10 points pour cinq (5) missions	10
Total Poste - 4		20
TOTAL GENERAL : (1 + 2 +3+4)		100

La note minimale requise pour être éligible est de **70 points/100** pour la qualification du personnel proposé.

Le candidat ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus sera invité à négocier un contrat. En cas d'égalité, les candidats seront départagés par le nombre d'expériences spécifiques spécifiées dans le sous-critère 1.3. Celui qui aura réuni le plus grand nombre d'expériences spécifiques sera priorisé.

La procédure de sélection comportera les étapes suivantes :

- L'établissement d'une liste restreinte de consultants qualifiés suivant un classement par ordre de mérite à l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêts et la désignation du consultant le plus qualifié pour la mission. L'établissement de la liste restreinte sera fondé sur l'expérience similaire des consultants (audit des comptes de projets/programmes de développement financés par la Banque africaine de développement ou toute autre Banque multilatérale de développement). À partir de cette liste, le Projet choisira le consultant qui possède les qualifications et les références les plus appropriées pour la mission et classé premier.



WEST AFRICAN HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE

- La transmission de la Demande de propositions au consultant le plus qualifié et classé en première position, en vue de l'inviter à soumettre une proposition technique et une proposition financière en vue des négociations pour l'attribution du contrat ;
- L'examen de la proposition technique et de la proposition financière du consultant par l'Agence d'Exécution du projet et l'invitation du consultant à la négociation du contrat ;

NB : Il est à noter que conformément à la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC), seul le consultant jugé le plus qualifié et classé en première position à l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt sera invité à soumettre une proposition technique et financière pour les négociations en vue de l'attribution du contrat.

9. Les consultants (cabinets) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse : procurement@diffusion.wahooas.org avec en copie vlokossou@wahooas.org
10. Les consultants (cabinets) intéressés sont invités à exprimer leur intérêt en français en soumettant leur candidature par voie électronique à l'adresse : <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list> au plus tard le **31 Juillet 2026 à 10 heures GMT** avec la mention : « **Manifestation d'intérêt pour l'audit des comptes du Projet d'urgence exceptionnel en faveur des pays à faible revenu membres de la CEDEAO et de renforcement des systèmes de santé de la Gambie, du Mali et du Niger pour lutter contre la pandémie de COVID-19, exercice 2025, 2026 y compris la Clôture** ».
11. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en public sur la plateforme de réception des offres de l'OOAS le **31 juillet 2026 à 11 heures GMT via le lien : <https://teams.microsoft.com/join/340497660612912?p=2wxNVXBhdWrhspAOMe>**

L'OOAS ne sera pas responsable des coûts ou dépenses encourus par les consultants (cabinets) dans le cadre de la préparation ou de la remise de la manifestation d'intérêt.

Dr Melchior Athanase J. C. AïSSI
Directeur Général